

LIVRE DE RÈGLEMENT
MUNICIPALITÉ DE CAYAMANT

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant
MRC Vallée de la Gatineau

Règlement no.186-09

Abrogation du règlement d'emprunt pour les travaux sur les chemins Monette et Petit-Cayamant

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance spéciale du conseil tenue le 25 mai 2009 ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Que le règlement portant le numéro 185-09 intitulé *règlement d'emprunt pour les travaux sur les chemins Monette et Petit-Cayamant* est abrogé.

Date de l'avis de motion : Le 25 mai 2009

Date de l'adoption du règlement : Le 1^{er} juin 2009

Date de publication : Le 4 juin 2009

Suzanne Lamarche
Maire

Suzanne Vallières, g.m.a.
Directrice générale

Certifie copie conforme du livre de règlement de
la Municipalité de Cayamant en vertu de
l'article 2816 du Code Civile du Québec

Suzanne Vallières, g..m.a.
Directrice générale